

GE_GERICHTE ATAS/17/2015 vom 12. August 2008

GE Cour de justice, 2008-08-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_17_2015

FR: GE_GERICHTE ATAS/17/2015 du 12 août 2008

IT: GE_GERICHTE ATAS/17/2015 del 12 agosto 2008

Erwägungen

E. 1

Comment appréciez-vous les conclusions du rapport rendu par le COPAI le 10 octobre 2011, suivant lesquelles l'assuré est incapable de réintégrer le marché du travail au vu de son faible rendement ? Pouvez-vous expliquer pour quelle raison vos propres conclusions divergent aussi sensiblement des leurs ?

E. 2

Les responsables du COPAI ont considéré qu'outre les limitations fonctionnelles que vous avez vous-mêmes retenues, l'assuré présentait une coordination oculo-manuelle et une coordination dissociation affectée, une mobilité des membres supérieurs limitée, ne pouvait accomplir aucun geste ample et ne contrôlait pas avec précision ses mouvements et gestes, de sorte que le degré de précision de ses gestes était également limité. Retiendriez-vous également ces limitations ? Sinon, pour quelle raison ?

E. 3

Pouvez-vous donner des exemples concrets de postes de travail qui seraient à la portée de l'assuré au vu de ses limitations ?

E. 4

Leur accorde un délai au 2 mars 2015 pour ce faire.

- 4/4-

A/2151/2012

La greffière

Nathalie LOCHER

La Présidente

Doris GALEAZZI

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.